

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-9-1-11
Séance du vendredi 5 septembre 2008

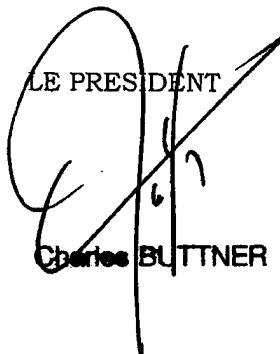
CEREMONIES DES VOEUX DU NOUVEL AN 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° 2008/I-1^{ère}/01 du 14 décembre 2007 portant approbation du budget départemental pour l'année 2008,
- VU le Code des Marchés Publics, notamment son article 3-3ème
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

autorise le Président à conclure le contrat de location en cours de négociation avec la Société du Parc des Expositions de Colmar, pour un montant de 11 000 € TTC à inscrire au budget départemental 2009.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions